



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

OMC

Question au Gouvernement n° 2079

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Georges DURAND

M. Georges Durand. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Un grand magazine féminin, à l'occasion des fêtes de Noël, a publié un excellent article au titre évocateur: «Quand vos vêtements sont fabriqués made in esclavage». Il y dénonce l'exploitation des travailleurs - plus particulièrement des femmes et des enfants - dans de nombreux pays, notamment les pays en voie de développement.

Savez-vous que, sur une paire de baskets de marque «Nike» vendues 720 francs, 12 francs seulement reviennent aux travailleurs, contre plus de 350 aux intermédiaires ? Et je pourrais multiplier les exemples, compris dans les ateliers clandestins de Paris.

Malgré cela, au terme de la réunion de Singapour à laquelle vous avez participé, les pays en voie de développement ont encore refusé l'application de la clause sociale qui impose le respect de normes sociales fondamentales et celui des droits minimaux des travailleurs.

Que compte faire le Gouvernement pour que l'Organisation mondiale du commerce accepte enfin l'instauration de cette clause sociale ?

Dans l'immediat, comment contenir les importations de produits qui proviennent d'une exploitation humaine intolérable et qui font, en outre, une concurrence déloyale à nos entreprises ?

Pourquoi ne pas sensibiliser le consommateur sur l'origine des produits manufacturés et plus particulièrement sur leurs conditions de fabrication ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur le député, vous venez d'exprimer et de synthétiser les raisons pour lesquelles la clause sociale devait être à l'ordre du jour de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Singapour.

Un grand nombre de pays ne le souhaitaient pas. Ce fut le débat le plus important de la dernière semaine et toutes les délégations furent amenées à s'exprimer à ce propos.

Un grand nombre de pays ne voulaient pas non plus que figure dans la déclaration finale de Singapour une référence à cette clause sociale. Or un paragraphe entier concerne la clause sociale et fut voté par tous les pays. Il commence par: «Nous relevons notre engagement d'observer les normes du travail fondamentales internationalement reconnues» et se conclut sur: «À cet égard, nous notons que les secrétariats de l'Organisation mondiale du commerce et de l'OIT continueront de collaborer, comme ils le font actuellement». Cela signifie qu'il est désormais créé un lien structurel entre l'OIT et l'OMC.

D'ailleurs, les syndicats ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Ce matin, Bill Jordan, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres - à laquelle participent de grands syndicats français - expliquait dans une interview que commerce et droits sociaux ne peuvent désormais plus être dissociés.

Parlant au nom de la France, j'ai soulevé le problème en évoquant l'esclavage des enfants: on ne peut pas, dans le même temps, discuter de ce problème à l'OMC et refuser de signer la convention sur les enfants à l'OIT. À ce stade, trente-deux pays seulement sur cent-vingt-huit l'ont signée. Désormais, nous nous ferons extrêmement pressants pour que le débat ait lieu au sein de l'OMC et que les conventions sur les enfants et sur

le travail soient signees par tous a l'OIT.

Mesdames, messieurs les deputes, la France a toujours ete un symbole et une reference en matiere de droits de l'homme. Elle est et elle restera a la pointe du combat pour le respect des droits de l'homme et de l'enfant au travail. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

## Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Georges DURAND

M. Georges Durand. Ma question s'adresse a M. le ministre delegue aux finances et au commerce exterieur. Un grand magazine feminin, a l'occasion des fetes de Noel, a publie un excellent article au titre evocateur: «Quand vos vetements sont fabriques made in esclavage». Il y denonce l'exploitation des travailleurs - plus particulierement des femmes et des enfants - dans de nombreux pays, notamment les pays en voie de developpement.

Savez-vous que, sur une paire de baskets de marque «Nike» vendues 720 francs, 12 francs seulement reviennent aux travailleurs, contre plus de 350 aux intermediaires ? Et je pourrais multiplier les exemples, compris dans les ateliers clandestins de Paris.

Malgre cela, au terme de la reunion de Singapour a laquelle vous avez participe, les pays en voie de developpement ont encore refuse l'application de la clause sociale qui impose le respect de normes sociales fondamentales et celui des droits minimaux des travailleurs.

Que compte faire le Gouvernement pour que l'Organisation mondiale du commerce accepte enfin l'instauration de cette clause sociale ?

Dans l'immediat, comment contenir les importations de produits qui proviennent d'une exploitation humaine intolerable et qui font, en outre, une concurrence deloyale a nos entreprises ?

Pourquoi ne pas sensibiliser le consommateur sur l'origine des produits manufactures et plus particulierement sur leurs conditions de fabrication ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue aux finances et au commerce exterieur.

M. Yves Galland, ministre delegue aux finances et au commerce exterieur. Monsieur le depute, vous venez d'exprimer et de synthetiser les raisons pour lesquelles la clause sociale devait etre a l'ordre du jour de la reunion de l'Organisation mondiale du commerce a Singapour.

Un grand nombre de pays ne le souhaitaient pas. Ce fut le debat le plus important de la derniere semaine et toutes les delegations furent amenees a s'exprimer a ce propos.

Un grand nombre de pays ne voulaient pas non plus que figure dans la declaration finale de Singapour une reference a cette clause sociale. Or un paragraphe entier concerne la clause sociale et fut vote par tous les pays. Il commence par: «Nous relevons notre engagement d'observer les normes du travail fundamental internationalement reconnues» et se conclut sur: «A cet egard, nous notons que les secretariats de l'Organisation mondiale du commerce et de l'OIT continueront de collaborer, comme ils le font actuellement». Cela signifie qu'il est desormais cree un lien structurel entre l'OIT et l'OMC.

D'ailleurs, les syndicats ne s'y sont d'ailleurs pas trompes. Ce matin, Bill Jordan, secretaire general de la Confederation internationale des syndicats libres - a laquelle participent de grands syndicats francais - expliquait dans une interview que commerce et droits sociaux ne peuvent desormais plus etre dissocies.

Parlant au nom de la France, j'ai souleve le probleme en evoquant l'esclavage des enfants: on ne peut pas, dans le meme temps, discuter de ce probleme a l'OMC et refuser de signer la convention sur les enfants a l'OIT. A ce stade, trente-deux pays seulement sur cent-vingt-huit l'ont signee. Desormais, nous nous ferons extremement pressants pour que le debat ait lieu au sein de l'OMC et que les conventions sur les enfants et sur le travail soient signees par tous a l'OIT.

Mesdames, messieurs les deputes, la France a toujours ete un symbole et une reference en matiere de droits de l'homme. Elle est et elle restera a la pointe du combat pour le respect des droits de l'homme et de l'enfant au travail. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

## Données clés

**Auteur** : [M. Durand Georges](#)

**Circonscription** : - UDF

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2079

**Rubrique** : Organisations internationales

**Ministère interrogé** : finances et commerce extérieur

**Ministère attributaire** : finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 décembre 1996, page 8415

**Réponse publiée le** : 18 décembre 1996, page 8415

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 décembre 1996